

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1965)
Heft: 40

Artikel: Sous toute réserve
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1029024>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le rapport Faillettaz sur le développement de l'Université de Lausanne

Au début de l'été, la presse d'information a publié les conclusions essentielles de la commission que le Conseil d'Etat vaudois avait mandatée pour étudier les besoins de l'Université de Lausanne, non seulement dans les dix ans à venir comme cela a été fait par le rapport Labhart, mais pour vingt-cinq ans.

Rappelons que cette commission a estimé à 5000 le nombre des étudiants dans dix ans et à 12 000 dans vingt-cinq ans, dont un quart d'étrangers (actuellement 1964-1965 : 3600 étudiants dont 50 % d'étrangers). Sur la base de cette estimation d'effectifs, la commission s'est efforcée de calculer les espaces nécessaires pour l'extension de l'Université, qui doit comprendre non seulement des surfaces destinées aux Ecoles et à l'EPUL, mais aussi celles qui seront affectées au logement des étudiants, aux bibliothèques, aux locaux d'équipement, etc.

Sans tenir compte des besoins de la Faculté de médecine, qui sera rattachée à la Cité hospitalière, la commission propose la réservation de 150 hectares. Elle demande en conséquence que l'Etat affecte aux besoins de l'Université le domaine de Dorigny, déjà acheté, 29 hectares, les terrains d'Ecublens, que la commune de Lausanne avait acquis pour un projet d'aérodrome, 100 hectares, plus 21 hectares de propriété privée.

Changement de perspective

Ce travail est un document utile. Il démontre d'abord depuis combien peu de temps nous nous efforçons de prévoir notre avenir.

Il n'y a pas longtemps que M. Faillettaz lui-même, qui présida aux travaux de cette commission, voulait loger toute la Faculté des sciences sociales dans sa tour du Comptoir (avec interruption des cours lorsque des congrès se tiendraient à Lausanne !). C'est de l'histoire récente, déjà oubliée, mais qu'on voulait nous imposer à tout prix (séance officielle du Conseil communal, convoquée au Comptoir même, avec verres et numéros de charmes).

Il n'y a pas longtemps, non plus, quelque cinq ans, la ville de Lausanne et l'Etat de Vaud achetèrent la propriété Rhoner, qui jouxte l'EPUL. Ils partagèrent avec Nestlé, pour l'I.M.D.E., ce magnifique terrain ; de surcroît, des propriétaires privés qui possédaient des parcelles limitrophes du domaine actuel de l'EPUL reçurent, là, des terrains d'échange. Il n'est pas nécessaire de les exproprier, nous disaient alors les magistrats responsables ; les terrains retenus suffiraient largement au développement de l'EPUL pour plusieurs années !

Ce n'est pas en 1930 ou en 1945 ou en 1950 qu'on voyait petit ; mais en 1960, encore.

L'avenir en extrapolation

Le travail de la commission Faillettaz pose un premier jalon. Ses conclusions se limitent à demander une large réservation de terrain ; c'est bien par là qu'il faut commencer ; c'est bien cette politique qu'il faut pousser énergiquement.

Ceci dit, soulignons la faiblesse de nos moyens de prévision. Nous procédons encore par extrapolation en des domaines limités. L'augmentation des effectifs a été de 92 % lors des dix dernières années ; par projection, on prolonge le graphique, comme si une nécessité historique irrésistible garantissait que les faits vérifieront la justesse de la courbe montante. Pour l'instant, nous n'utilisons pas d'autre méthode pour lire notre avenir. Mais il est pourtant évident qu'une telle augmentation de l'effectif des étudiants ne sera pas possible, si l'on veut maintenir des exigences scolaires suffisantes, sans d'importants investissements dans l'enseignement du premier et du second degré.

L'enseignement universitaire cependant n'est pas un monde à part. D'autres besoins essentiels doivent être pris en considération. Comment se concilieront-

ils sur le terrain ? Pour en juger, il serait nécessaire que ces autres besoins aient été inventoriés et que les emplacements les meilleurs aient été choisis. Pour cela, il faudrait pouvoir disposer d'un plan directeur d'extension de l'ensemble de l'agglomération lausannoise. Faute de cet outil, chacun convoite pour ses projets le terrain d'Ecublens. Comment choisir ? De même, il faudra mettre en regard de tels projets avec les ressources financières disponibles, examiner si les densités d'occupation du terrain correspondent à nos possibilités géographiques, etc.

C'est toute la différence qui sépare la méthode de « projection » de la planification qui implique le dosage et la coordination des efforts.

Encore une fois, pour la réservation des terrains, le problème ne se pose pas ; mais quand on voudra passer à la réalisation de projets aussi ambitieux, on ne pourra se contenter de graphiques à courbe ascendante. Pourquoi ne pas passer immédiatement aux études suivantes ? D'abord un plan régional qui permette définitivement de retenir les meilleures implantations, compte tenu des autres besoins ; puis un premier programme de réalisation, selon un ordre d'urgence.

Les prix agricoles

A chaque revendication agricole se déroule le même scénario entre représentants des consommateurs et des producteurs : réformez vos méthodes de production, rationalisez, disent les uns en des conseils pleins d'urbanité ; payez d'abord le prix du travail, réclament les autres, avant de vouloir nous apprendre notre métier.

Toute information nouvelle qui rompt la monotonie de ces dialogues de sourds mérite d'être relevée. M. René Juri, directeur du Secrétariat des paysans suisses, a donné dans le « Coopérateur suisse » (2.9.1965), une réponse à une étude du professeur Meynaud, publiée dans le même journal, sous le titre : « Agriculteurs et consommateurs face à l'industrialisation de la nourriture ». On peut en retenir ceci :

Après la guerre, pour 1 franc payé par le consommateur pour des produits alimentaires suisses, la part de l'agriculteur était de 65 ct. Aujourd'hui, elle n'atteint pas 50 ct. Aux Etats-Unis, elle est de 32 ct. Cette moitié du prix (bientôt, les deux tiers), qui échappe au paysan, elle n'est pas prélevée uniquement par les traditionnels « intermédiaires ». L'industrialisation de la nourriture (conserves, congélation, produits instantanés) joue un rôle de plus en plus grand, sans compter les frais traditionnels de commercialisation (emballage de luxe, publicité, etc.). On comprend alors l'irritation du paysan quand on lui conteste les prix qu'il croit justes, s'il sait que la ménagère est prête à dépenser deux fois plus pour un produit qui lui fait gagner quelques minutes. Mais l'industrialisation de la nourriture est un fait irréversible. Le seul problème est de savoir comment le paysan pourrait en bénéficier.

L'industrie alimentaire s'efforce en général de s'attacher les paysans dont elle achète la production en leur offrant des contrats à long terme. Elle leur garantit ainsi une certaine sécurité de revenus ; elle pose en contrepartie des exigences de qualité. Mais cette économie contractuelle ne permet pas aux paysans de bénéficier de la valeur ajoutée due à la transformation de leurs produits.

Pour l'obtenir, il faudrait que les agriculteurs puissent se grouper afin de mener à chef eux-mêmes certaines opérations de transformation. Cela impliquerait un changement des habitudes, de gros investissements, et aussi des risques importants. (L'agriculture suisse ne couvre en effet que le 59 % des besoins alimentaires du pays ; la comparaison avec les prix mondiaux continuera à lui être défavorable).

Mais quelles que soient les difficultés, on ne peut pas concevoir d'avenir autonome pour l'agriculture suisse sans que soient prises deux mesures : une forte réduction du prix de location du sol d'une part, et d'autre part une participation à l'industrialisation de la nourriture.

Sous toute réserve

Qui décide du répertoire théâtral que les Lausannois sont autorisés à voir ?

Tentez une expérience ! Approchez-vous d'une de ces affiches sur fond rouge où se détachent graphiquement entrelacées les lettres « G. T. ». En bas à droite, imprimées en noir, les spectacles annoncés. Les deux dernières lignes portent la formule : « Au Faux-Nez - Quatre spectacles ».

Regardez de plus près. Ces deux dernières lignes sont un papier collé. Enlevez-le ! Vous lirez alors : « R. Hochhut : Le Vicaire (sous réserve) ». Pourquoi « sous réserve » ? Sous réserve de quoi ? de qui ? La formule était curieuse ; car un spectacle est annoncé ou il ne l'est pas ; et l'on fait grâce au public des hésitations des responsables.

M. Chevallaz a fait recouvrir le tout. Du même coup, plus de Vicaire... et pas d'ennuis en période électorale.

Un toit pour M. Schaffner

M. Schaffner a réuni à Berne, en conférence nationale, tous les représentants des milieux et des associations intéressées à la construction de logements. Il n'y avait pas moins de 200 délégués ; aussi fallut-il siéger au Kursaal. L'opération était avant tout psychologique. Le conseiller fédéral développa son exposé sur le thème : « A chacun son toit ».

On comprend, en tout cas, que M. Schaffner cherche à se mettre à l'abri. Inégalement, les loyers deviendront toujours plus impopulairement chers. Et la marge est grande encore pour les hausses futures. Quelques données statistiques l'expliquent facilement. Dans le calcul de l'indice des prix, qui à fin août 1965 était au niveau de 216,4 (1939 = 100), les logements, eux, se situaient à 190,8, donc en-dessous de la moyenne de hausse ; comparez avec l'habillement, dont l'indice est de 257,7. Paradoxalement, les logements sont donc, pour l'instant, un facteur d'abaissement du coût de la vie ; sinon pour tous dans les faits, du moins dans le calcul de l'indice qui tient compte aussi des logements anciens encore soumis au contrôle des prix ou à la surveillance.

Or, pour les logements neufs, l'indice du coût de la construction est largement au-dessus de la moyenne de renchérissement. Celui de la ville de Zurich se situait au niveau 284 en 1963 déjà. Si Zurich est considéré comme plus cher que le reste du pays, ce calcul est aujourd'hui valable pour l'ensemble de la Suisse. Si l'on admet de surcroît que la suppression du contrôle des loyers rapprochera le prix des appartements anciens des nouveaux, le logement deviendra bientôt le facteur primordial de la hausse du coût de la vie, tirant derrière lui la moyenne générale.

Il y a pourtant une chose que M. Schaffner n'a pas expliquée à Berne. La loi fédérale d'encouragement à la construction date du 19 mars 1965, le message fédéral remonte même au 21 septembre 1964. Une année a passé. Or l'ordonnance d'application n'est toujours pas publiée. Si tout va bien, on nous la promet pour le 1^{er} janvier 1966. Après quoi, il faudra que les cantons et les communes légifèrent ; un an s'écoulera encore. Puis il faudra étudier les plans et construire ; alors seulement pourra être posé ce toit dont parlait M. Schaffner.

Quand on proclame l'urgence, pourquoi la mise au net de l'ordonnance d'exécution d'une loi exige-t-elle un délai d'une année ?